



Aimargues – Aubord – Beauvoisin – Le Cailar - Vauvert

Décision

N°2025/03/29

Objet : Convention de prêt à titre gratuit d'un camion à l'association Les Récrés d'Aubord

Le Président de la Communauté de communes de Petite Camargue,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération N°2022/04/29 du 20 avril 2022 déléguant à Monsieur le Président pour la durée de son mandat, une partie des attributions du Conseil de Communauté, et notamment pour « prendre toute décision concernant la passation, la signature et l'exécution de toute convention et de son (ses) avenant(s) dont les engagements financiers pour la Communauté de communes en son nom ou en qualité de délégataire sont inférieurs ou égaux à 20 000 € HT »,

Considérant la demande de prêt du camion frigorifique formulée par l'association Les Récrés d'Aubord, représentée par Madame Audrey SAUNOT, Présidente, auprès du service de restauration scolaire de la Communauté de communes de Petite Camargue,

DECIDE

ARTICLE 1 : De signer la convention ci-jointe de mise à disposition d'un camion frigorifique, dont le numéro d'immatriculation est CQ-561-DY.

ARTICLE 2 : La mise à disposition est gratuite.

ARTICLE 3 : La convention de mise à disposition pour la manifestation du :

- 14 juin 2025 concernant la Kermesse des écoles.

ARTICLE 4 : Cette décision fera l'objet d'une information en séance du Conseil de Communauté, sera inscrite au registre des délibérations du Conseil de Communauté et fera l'objet d'une publication sur le site de la Communauté de communes de Petite Camargue.

ARTICLE 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes ou via www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.

Expédition en sera adressée à Monsieur le Préfet du Gard et à Monsieur le trésorier communautaire.

Fait à Vauvert, le 28 mars 2025

Le Président

André BRUNDU

